



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

Liberté

Égalité

Fraternité

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES – DCISIF



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ DE PILOTAGE DU CIF

29 juin 2021

Sommaire

1. Gouvernance

- a. Mise à jour du référentiel organisationnel du contrôle interne financier
- b. Projet d'arrêté de création du comité de pilotage du contrôle interne financier

2. Présentation du plan d'action ministériel 2021-2023

- a. La cartographie des processus et des risques financiers renouvelée
- b. Plan d'action ministériel

3. Actualités AGIR

- a. Accompagnement des académies
- b. Présentation d'agir

1. Gouvernance

a. Mise à jour du référentiel organisationnel

Actualisation du référentiel organisationnel du CIF (RO-CIF)

L'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

« Dans chaque ministère est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Le contrôle interne budgétaire a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire tenue et de soutenabilité de la programmation et de son exécution. Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable. »

Le cadre de référence de l'organisation du contrôle interne financier au sein des ministères (MENJS et MESRI) vise à conforter l'organisation ministérielle en termes de contrôle interne financier (CIF) dans les domaines comptable (CIC) et budgétaire (CIB) et à permettre ainsi :

- La consolidation des pratiques ministérielles et un renforcement de l'environnement de gouvernance du CIF ;
- L'optimisation de la charge de travail associée au CIF, à chaque niveau ;
- La constitution d'une base solide pour des chantiers d'informatisation de tout ou partie du CIF ministériel.

Sa dernière mise à jour date de 2017.

Actualisation du référentiel organisationnel du CIF (RO-CIF)

▪ Intégration :

- Du volet budgétaire pour prendre en compte la globalité du champ du contrôle interne financier (budgétaire et comptable).
- De l'organisation du contrôle interne financier dans les services déconcentrés (circulaire de 2012) :
 - Mis en place d'un COPIL académique
 - Désignation d'un référent promoteur du contrôle interne financier
 - Désignation de référents techniques du contrôle interne financier

→ Les compétences du réseau contrôle interne comptable existant sont élargies au contrôle interne budgétaire (décision du COPIL CIF du 12 novembre 2021)

Actualisation du référentiel organisationnel du CIF (RO-CIF)

L'évolution de l'organisation territoriale des MENJS-MESRI :

Le comité régional académique définit les orientations du contrôle interne au sein de la région, propose une feuille de route visant à la convergence des dispositifs au sein de la région.

Il peut créer s'il le souhaite une instance/un groupe de travail réunissant le secrétaire général de la région académique, les secrétaires généraux d'académie, les référents promoteurs...

Chaque région académique adapte les instances de pilotage à son organisation. Elle peut :

- créer un comité de pilotage spécifique à la région académique, présidé par le recteur de région académique ou son représentant le secrétaire général de région académique ;

ou

- faire porter les dispositifs de contrôle interne déployés au sein des services régionaux par le comité de pilotage de l'académie chef-lieu de région. Il est présidé par le recteur ou par son représentant (le secrétaire général de l'académie pour les points relevant du périmètre académique et par le secrétaire général de la région académique pour les points relevant du périmètre de la région académique).

Le secrétaire général de la région académique est convié aux COPIL CIF des autres académies pour les points concernant la région académique.

1. Gouvernance

b. Projet d'arrêté de création du COPIIL CIF

Proposition de constitution du COPIL CIF

Un arrêté doit formaliser la constitution du comité de pilotage pour le contrôle interne financier (COPIL CIF) pour en définir l'organisation, le contour et fixer sa composition

Pour l'administration centrale :

- Les responsables de programme
- Le DGRH
- L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM)
- La mission ministérielle d'audit interne (MMAI)
- La mission de contrôle interne pour la maîtrise des risques (MCIMR)

Pour les services déconcentrés :

- Participation de 2 secrétaires généraux de région académique et 3 secrétaires généraux d'académie. Il n'y aurait pas de secrétaires généraux d'académie et secrétaire général de la région académique de la même région académique : AURA, Grand Est, Bordeaux, Orléans-Tours et Lille
- Pas de rotation

2. Présentation du PAM 2021-2023

a. La cartographie des processus et des risques financiers rénovée

La cartographie budgétaire des risques majeurs est structurée par programme. Sa dernière mise à jour datait de 2017.

La cartographie comptable est organisée autour des processus, tous programmes confondus. Elle datait de 2018-2019.

Dans la NEC 2019, la recommandation de la cour des Comptes est :

« Formaliser de manière explicite, dans la carte des risques, le lien entre processus, risques associés et actions de maîtrise des risques. »

✓ Processus :

- Il n'existe pas de carte normalisée
- Identification de catégories et de processus

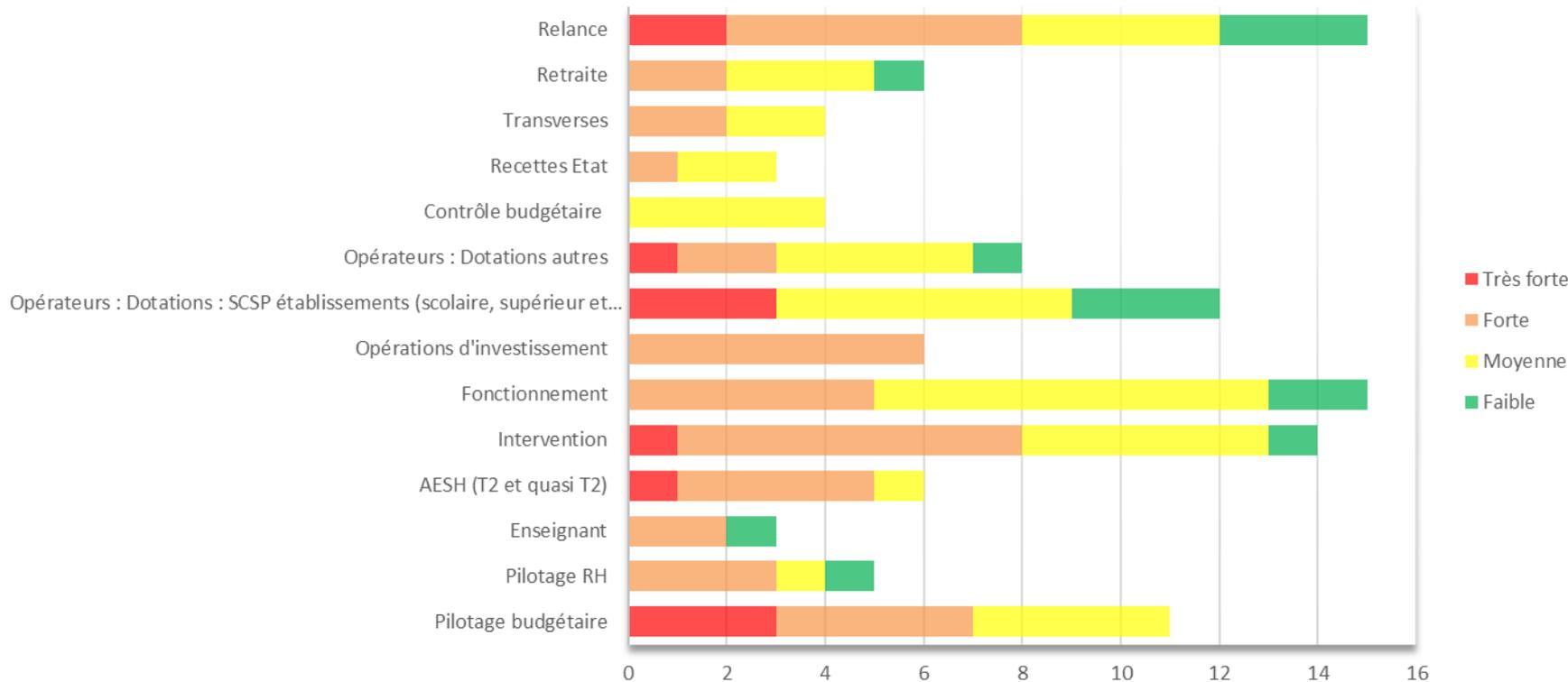
✓ Risques :

- Identification des familles de risques, risques génériques et risques spécifiques

Catégorie	Process	Obj	Familles de risques	Intitulés risques génériques	Intitulés risques spécifiques	impact	occurrence	risque brut
Intervention	SNU	S	Programmation budgétaire déficiente (Evaluation incertaine des besoins et/ou défaut dans répartition des crédits)	Mauvaise estimation des besoins	Mauvais calibrage des besoins (interventions - SNU) Méconnaissance fine des déterminants de la dépense / faire la synthèse de la dépense qui est déconcentrée (comptable)	Critique	Probable	R
	Subventions aux collectivités, aux associations, aux familles		Programmation budgétaire déficiente (Evaluation incertaine des besoins et/ou défaut dans répartition des crédits)	Mauvaise estimation des besoins	Mauvaise estimation des besoins sur les dispositifs d'intervention - politiques publiques (ex : 2S2C, devoirs faits, petit-déjeuner)	Moderé	Possible	J
					Doublons de paiement de subvention au sein du périmètre MENJS	Majeur	Probable	O
Fonctionnement	dispositifs : handicap, formations...	Q,S	Défaut de pilotage des crédits et/ou absence de disponibilité des crédits	Erreur dans la répartition des crédits entre les académies dans les demandes du MPH au RPROG	Erreur dans la répartition des crédits entre les académies dans les demandes du MPH au RPROG	Faible	Rare	V
	Immobilier			Carence dans l'évaluation des consommations	Décalage des paiements sur l'exercice n+1 , sous-consommation des crédits, notamment les CP.	Majeur	Rare	J
Contrôle budgétaire	Soutenabilité budgétaire	S	Risques liés à la tutelle des opérateurs	Contrôle budgétaire	Non prise en compte des éléments externes et internes dans la budgétisation et dans le suivi de gestion	Majeur	Rare	J
	soutenabilité de la masse salariale				Dépassement des moyens alloués (emplois et masse salariale)	Critique	Rare	J
					Emission et recouvrement des titres défallants	Majeur	Rare	J
	recettes				Dégradation de la situation financière des établissements du fait d'une mauvaise gestion des financements sur contrats	Majeur	Rare	J

Cartographie budgétaire :

NOMBRE DE RISQUES / CRITICITÉ



Démarche : partie comptable

- ✓ Processus : choix du modèle de la DGFIP
- ✓ Risques : environ 160 risques identifiés regroupés en une trentaine de « macro-risques »
- ✓ Identification des risques : par processus ou sous-processus avec cotation des risques
- ✓ Cartographie simplifiée : cotation au regard des enjeux financiers et de la criticité

Cycles	Sous-cycles	Processus	Sous-processus
CHARGES	CHARGES DE PERSONNELS	Rémunérations	PSOP et hors PSOP
		Personnel (dont rémunérations hors PSOP)	Contribution transport Action sociale

GRAPHIE DES RISQUES								
Indice	Appréciation du risque (niveau)		Description du risque de contrôle	Appréciation du risque de contrôle		Appréciation du risque résiduel		
	Impact	Probabilité de survenance		Efficacité	Efficacité			
Indice	Critique	Probable	4	Dispositif de maîtrise du risque (procédure / documentaire / logiciel)			4	Très fort
Exemple	Médiocre	Possible	2	Risque de processus des rémunérations	Peu efficace		2	Moyen

Processus	Sous-processus	Enjeu financier	Indice enjeu financier (1)	Nb risques recensés (A)	Criticité maximale (B = A * 4)	Total cotation risques (C)	Ratio criticité (C/E)	Indice criticité (2)	Cotation globale du processus (1 * 2)	Appréciation de la criticité globale du processus
Rémunérations et autres dépenses de personnel	Tous	66 108,71	5	17	68	42	62%	4	20	Très forte
Commande publique		3 079,1	2	15	60	23	38%	2	4	Faible
Baux		130,30	2	10	40	13	33%	2	4	Faible
Frais afférents au personnel	Tous	136,37	2	16	64	28	44%	3	6	Moyenne

Processus	Sous-processus	Enjeu financier	Appréciation de la criticité globale du processus
Rémunérations et autres dépenses de personnel	Tous	67 194,33	Forte
Commande publique		287,16	Moyenne
Baux		54,60	Faible
Frais afférents au personnel	Tous	145,01	Faible
Frais de justice et de contentieux		28,33	Faible
Charges de fonctionnement indirect	Subventions pour charges de service public	19 017,39	Forte
Interventions : Principaux dispositifs liés à la vie scolaire	AESH et AED	1 741,04	Très forte
	Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec les associations	56,40	Faible
	fonds de soutien au développement des activités périscolaires	775,27	Faible
	Subventions globalisées en EPLE	40,30	Faible
Interventions : Bourses scolaires et fonds sociaux	Bourses enseignement scolaire	682,20	Moyenne
	Fonds sociaux	40,30	Faible
Interventions : Forfait d'externat	Forfait d'externat	682,20	Moyenne
Interventions : Principales aides financières étudiantes	Bourses sur critères sociaux et aides au mérite	2 168,20	Très forte
Interventions : Principaux transferts dans le domaine de la recherche scientifique, technologique et spatiale	Tous	1 930,92	Forte
Immobilisations incorporelles et autres immobilisations corporelles	Tous	437,17	Moyenne
Parc immobilier		2 428,45	Forte
Dettes financières	Contrats de location-financement et PPP	91,95	Faible
Engagements donnés	Tous	15 048,22	Forte
Provisions pour risques	Provisions pour litiges	27,10	Faible
Provisions pour charges	Tous	3 414,92	Moyenne

Cartographie

- ✓ Finaliser le recensement et valorisation des actions de maîtrise de risques existantes
- ✓ Lier les cartes comptable et budgétaire
- ✓ Rapprocher les processus ministériels des processus financiers

→ Construction du plan d'action ministériel 2021-2023 du contrôle interne financier

2. Présentation du PAM 2021-2023

b. le plan d'action ministériel

Propos introductifs

Sur la base des risques identifiés dans les cartographies budgétaire et comptable, le plan d'action ministériel du contrôle interne financier 2021-2023 permet d'identifier et de prioriser les actions de maîtrise de risques à mettre en œuvre.

Le plan d'action ministériel (PAM) pour le contrôle interne financier (CIF) s'inscrit dans cette stabilité en se structurant en 4 volets:

- État
- Système d'Information Financière ministériel
- Opérateurs
- EPLE

en 3 axes directeurs : Améliorer / Etendre-Renforcer / Accompagner

Pour permettre une continuité et garantir sa lisibilité, le présent plan d'action ministériel 2021-2023 reproduit le format adopté par les précédents PAM :

- Adaptation aux enjeux courants ou à venir;
- Consolidation de l'articulation budgétaro-comptable ;
- Renforcement de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs opérationnels ;
- Accroissement des échanges et de la mutualisation ;
- Amélioration du reporting et de l'effectivité des actions déployées.
- Plan de relance et passage en CGF

PAM CIF 2021-2023 : volet Etat

Le cadre de réflexion s'inscrit dans un contexte :

- D'évaluation externe (NEC par Cour des comptes, contrôle interne budgétaire par CBCM...) ;
- D'exigences liées à des évolutions réglementaires (allègement des contrôles a priori et renforcement des contrôles de supervision a posteriori) et organisationnelles (réforme territoriale).
- La mise en œuvre du plan de relance faisant suite à la crise sanitaire Covid-19 constitue un enjeu majeur pour le MENJS-MESRI.
- La mutualisation des fonctions d'ordonnateur (par délégation) et de comptable public sur toute la chaîne d'exécution de la dépense depuis la création de l'engagement juridique jusqu'à la validation de la demande de paiement dans Chorus (CGF).

A cet effet, les actions principales sont notamment :

- Poursuivre les travaux sur la qualité de la programmation des dépenses de titre 2 ;
- Accompagner les académies dans l'adaptation des dispositifs de CIF dans le cadre de la réforme territoriale ;
- Accompagner la trajectoire SI RH (RenoIRh) en y intégrant la maîtrise des risques financiers
- Conduire le chantier d'acquisition, d'adaptation et de déploiement d'AGIR .

Volet CIF Etat : Expérimentation d'un centre de gestion financière

Le centre de gestion financière fusionne **le centre de service partagé et le service facturier**. Il est placé sous la responsabilité du DRFIP/DDFIP.

Le centre de gestion financière est chargé de mutualiser :

- 1° L'exécution des opérations de dépenses incombant aux ordonnateurs, précédemment confiée au centre de services partagés ;
- 2° Le paiement des dépenses correspondantes relevant du comptable.

Le centre de gestion financière constitue un **guichet unique pour l'ensemble des opérations financières qu'il réalise au profit des services ordonnateurs et des opérateurs économiques**.

Il assure également un **rôle d'accompagnement et de conseil** auprès des services ordonnateurs et des pouvoirs adjudicateurs afin de renforcer la performance de la chaîne financière.

Cette organisation est déjà en place pour les programmes jeunesse et sport.

→ **Expérimentation en 2022 par l'académie de Rennes**

→ **Travaux sur les référentiels de contrôle interne pour prendre en compte le déploiement des CGF**

PAM CIF 2021-2023 : volet SI

Article 69 du décret GBCP : le RFFIM est garant « *de la correcte prise en compte* » des règles de gestion « *dans les systèmes d'information propres à son ministère et dans le système d'information financière de l'Etat* ».

En plus du **SIFE Chorus et des applications ministérielles métiers** interfacées, le périmètre du volet SI évolue pour intégrer des activités liées à l'accès à d'autres SI de gestion, notamment **les SIERH actuels et RENOIR RH** (ex: revue d'habilitations).

De nouvelles modalités d'organisation ou de gestion suite à la réforme territoriale de l'Etat ou dans le cadre de la mise en place des CGF induisent nécessairement une attention particulière dans la gestion des habilitations.

Pour répondre à de nombreux besoins émanant de différents acteurs, des enjeux porteront aussi sur la mise en œuvre d'une **offre décisionnelle** et de **l'accès aux systèmes d'informations (dont notamment Chorus) à distance**.

L'animation soutenue et l'accompagnement des opérateurs sont toujours au centre de ce volet. Des progrès sont notables dans la démarche de maîtrise des risques en constatant une plus forte implication des opérateurs de l'ESR notamment.

Au-delà des résultats de l'enquête annuelle CICB (DB/DGFIP) et du séminaire annuel opérateurs toujours très apprécié, les enjeux porteront essentiellement sur la production et la diffusion régulière de documents, d'informations ou de formations dans un double objectif de favoriser :

- les échanges et tendre à renforcer la mutualisation (note bimestrielle, supports réutilisables en établissement) ;
- le partage des pratiques en s'appuyant sur les établissements avancés et volontaires (méthodologie, outils, conseils) pour en faire bénéficier les établissements / organismes en voie de progrès.

PAM CIF 2021-2023 : volet EPLE

La priorité est donnée au déploiement des PGI Op@le et Oper@. Ces nouveaux applicatifs très structurants permettront de :

- renforcer la sécurisation des processus par une meilleure traçabilité et une automatisation accrue (sécurisation de la paie avec Oper@) ;
- disposer d'une offre décisionnelle pour améliorer le pilotage au moyen de restitutions sur la situation comptable et budgétaire des EPLE et parfaire la visibilité au niveau national.

Les actions du précédent plan 2017-2020 (ODICé, OFN, Plan d'action) devront néanmoins se poursuivre :

- Poursuite du déploiement d'Odicé
- Organigramme fonctionnel nominatif
- Mise en place d'un plan d'action

3. Actualités

a. Accompagnement des académies

Les recommandations émises par la Cour des comptes dans le cadre de la NEC 2020 :

- **Recommandation n°2** : Développer la mutualisation des bonnes pratiques académiques (formalisation et conception des actions de contrôle, guides et fiches de procédures, etc.), et développer les outils de contrôle homogènes mis à la disposition des académies (exemple : modèles de requêtes BO).
- **Recommandation n°3** : Accompagner en 2021, de manière plus individualisée et plus ferme, les académies n'ayant pas déployé plus de 10 % de la feuille de route.
- **Recommandation n°5** : Déployer, l'Application de Gestion Interne des Risques (AGIR) de la DGFIP, d'ici 2022

→ **Organisation d'échanges avec les académies**

Avancement des travaux sur les référentiels de contrôle interne

- **Bourses de l'enseignement supérieur** → Révision du RCI
- **Transfert aux organisations internationales** → Création du RCI
- **Commande publique** → Révision du RCI
 - Périmètre couvert par le processus étendu
 - Prise en compte des évolutions liées à la chaîne de la dépense
- **Immobilisations** → Création du RCI
- **Rémunérations / gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** → Création du RCI
- **Revue des RCI du processus rémunérations** → 6 référentiels ont fait l'objet d'une revue approfondie au cours de l'année.

Finalisation en cours



Déploiement programmé pour la campagne 2021-2022

3. Actualités

b. Présentation d'AGIR

AGIR : Pilotage du contrôle interne

L'application AGIR est un outil **de planification, de suivi, et de formalisation des contrôles** permettant de répondre aux enjeux suivants :

- ❑ Pilotage et mise en place de plans de contrôle nationaux et locaux;
- ❑ Développement des contrôles de supervision a posteriori, rendu notamment nécessaire par l'allègement des contrôles a priori menés par les contrôleurs budgétaires ;
- ❑ Mesure de l'effectivité et l'efficacité des contrôles

Elle répond à cinq objectifs majeurs :

- ❑ **Consolider** le dispositif de contrôle interne : une même application pour la programmation, le pilotage, la formalisation et l'exploitation des contrôles de supervision a posteriori ;
- ❑ **Homogénéiser** le reporting des contrôles de supervision a posteriori grâce à un outil commun et standardisé ;
- ❑ **Automatiser** les travaux des acteurs responsables des contrôles de supervision ;
- ❑ **Centraliser** les constats sur une base unique, ceci permettant d'exploiter et de consolider les informations à différents niveaux ;
- ❑ **Valoriser** les informations relatives au contrôle interne : Assurer un pilotage stratégique des risques et enrichir la cartographie des risques résiduels

→ **Déploiement en 2022**

AGIR :

- structuration : un plan national (PNCI), un plan directionnel (PDCI)
- en s'appuyant sur des référentiels nationaux : référentiel des risques, référentiel des processus
- en s'appliquant à des structures : unités de travail

► Le **plan national** de contrôle interne (PNCI) regroupe les thèmes de contrôle de supervision a posteriori « **nationaux** » (c'est à dire créés dans l'application par **l'administrateur national**), correspondant aux orientations fixées par le Ministère en matière de contrôle interne. Ils ont un caractère **obligatoire**.

Le plan national est décliné à un niveau intermédiaire sous la forme de Plans directionnels de contrôle interne (**PDCI**). Ce niveau intermédiaire, ou « **niveau local** », est représenté dans l'application par une « **Direction** » (appelée également « **Structure** »).

► Chaque PDCI est administré par un **administrateur local**. Il comprend des thèmes de contrôles nationaux et/ou des thèmes de contrôle propres à la structure et définis par celle-ci : les thèmes « locaux ».

Le PDCI est ensuite mis en œuvre par des cellules situées à un niveau plus fin au sein de la structure : les **unités de travail**.

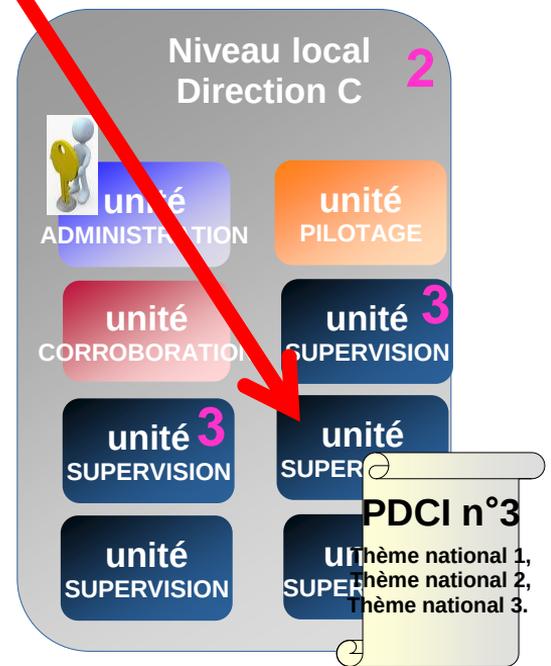
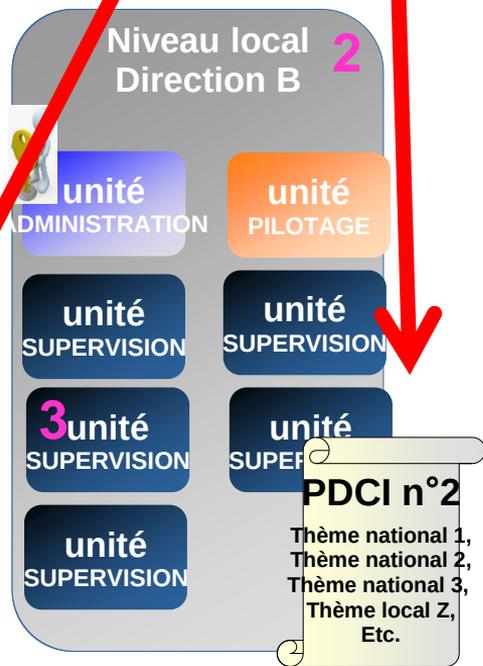
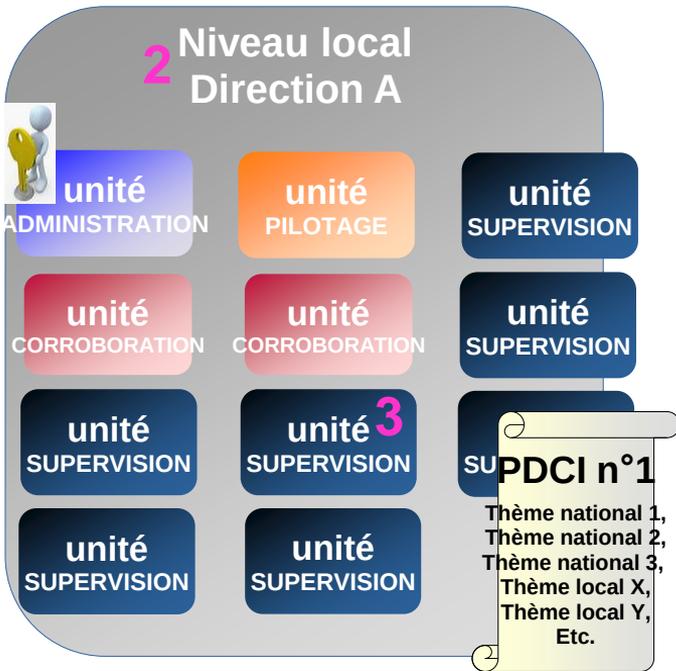
AGIR : 3 niveaux

1

Niveau national : plan national de contrôle interne



Le PNCI établi au niveau national est décliné au niveau local en PDCI. Les PDCI peuvent différer d'une direction à l'autre.



La modélisation de l'organisation nécessite un socle commun avec l'élaboration d'une typologie de services

Objectif : permettre un reporting sur une base homogène et définir une organisation structurante pour l'organisation des contrôles de supervision *a posteriori*.

Proposition : une typologie de service axée sur le domaine d'activité, l'administrateur local pourra indiquer un complément de service, au regard de l'organisation de la structure.

➔ Validation des libellés constituant le référentiel en concertation avec les académies

Agir : création d'une unité de travail

Choix du type de service et y ajouter des précisions

Créer une unité de travail
Saisie

Campagne 2021
ACADÉMIE DE BORDEAUX - ADMIN

Créer une unité de travail

Structure ACADÉMIE DE BORDEAUX -33

Service * PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ PUBLIC

Complément du service DSDEN 87

Unité de travail responsable de corroboration Oui Non

Valider Annuler

Créer une unité de travail
Saisie

Campagne 2021
ACADÉMIE DE BORDEAUX - ADMIN

Créer une unité de travail

Structure ACADÉMIE DE BORDEAUX -33

Service * ---

Complément du service ---

Unité de travail responsable de corroboration

- FORMATION/UNITÉ CORROBORATION
- FORMATION/UNITÉ SUPERVISION
- SERVICE RH
- SERVICE DES ACHATS
- SERVICE DEPENSE
- PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ PUBLIC
- SERVICE ACADÉMIQUE DES BOURSES

1. Définition des structures et types de services par l'administrateur national
2. Ajout du complément du service par l'administrateur local

Proposition de typologie de services

Titre	Hypothèses	libellé long du type de service	Lib court	Unités de travail - exemples				
T2	Hypothèse 1	Personnels enseignants du 1er degré public	P1D-PU	DSDEN 1	DSDEN 2	DSDEN 3	DSDEN 4	DSDEN 5
		Personnels enseignants du 2nd degré public	P2D-PU	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5
		Personnels enseignants du 1er degré privé	P1D-PR	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5
		Personnels enseignants du 2nd degré privé	P2D-PR	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5
	Hypothèse 2	Personnels enseignants du 1er degré public	RH-1D	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5
		Personnels enseignants du 2nd degré public	RH-2D	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5
		Personnels enseignants des 1er et 2nd degré privé	RH-PR	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5
		Personnels accompagnants des élèves en situation de handicap	P-AESH	DSDEN 1	DSDEN 2	DSDEN 3	DSDEN 4	DSDEN 5
		Personnels non enseignants - ATSS / personne de direction / personnel d'inspection / personnels J&S	P-NENS	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	PERDIR	Pers inspection
HT2	Service régional des achats / service académique des achats	ACHATS						
	Gestion des bourses de l'enseignement scolaire	SAB						
	Gestion budgétaire et financière / contrôle de gestion	BUDFIN	DAF1	DAF2	DAF3			
	Gestion des frais de déplacements	FDEP	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3			
	Gestion des examens et concours	EXAM	DEC 1	DEC 2	DEC 3			
	Gestion de l'organisation des actions de formation	FORM	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3			
	Gestion des moyens	MOYENS	DOS	DPM				
	Logistique et immobilier	LOGIMM	DL Rect	DSDEN 1	DSDEN 2	DSDEN 3	DSDEN 4	
	Système d'information et Numérique éducatif	NUMINF	DSI	DANE	Équipe nationale			
	Service régional Enseignement supérieur	ENSSUP	DESR					
	Gestion des autres dépenses (crédits pédagogiques et action culturelle, élèves en situation de handicap, action sociale, orientation...) Relations internationales	AUTRES	DAAC	DSDEN 1	DSDEN 2	DSDEN 3	DSDEN 4	

famille de risque

Objectifs

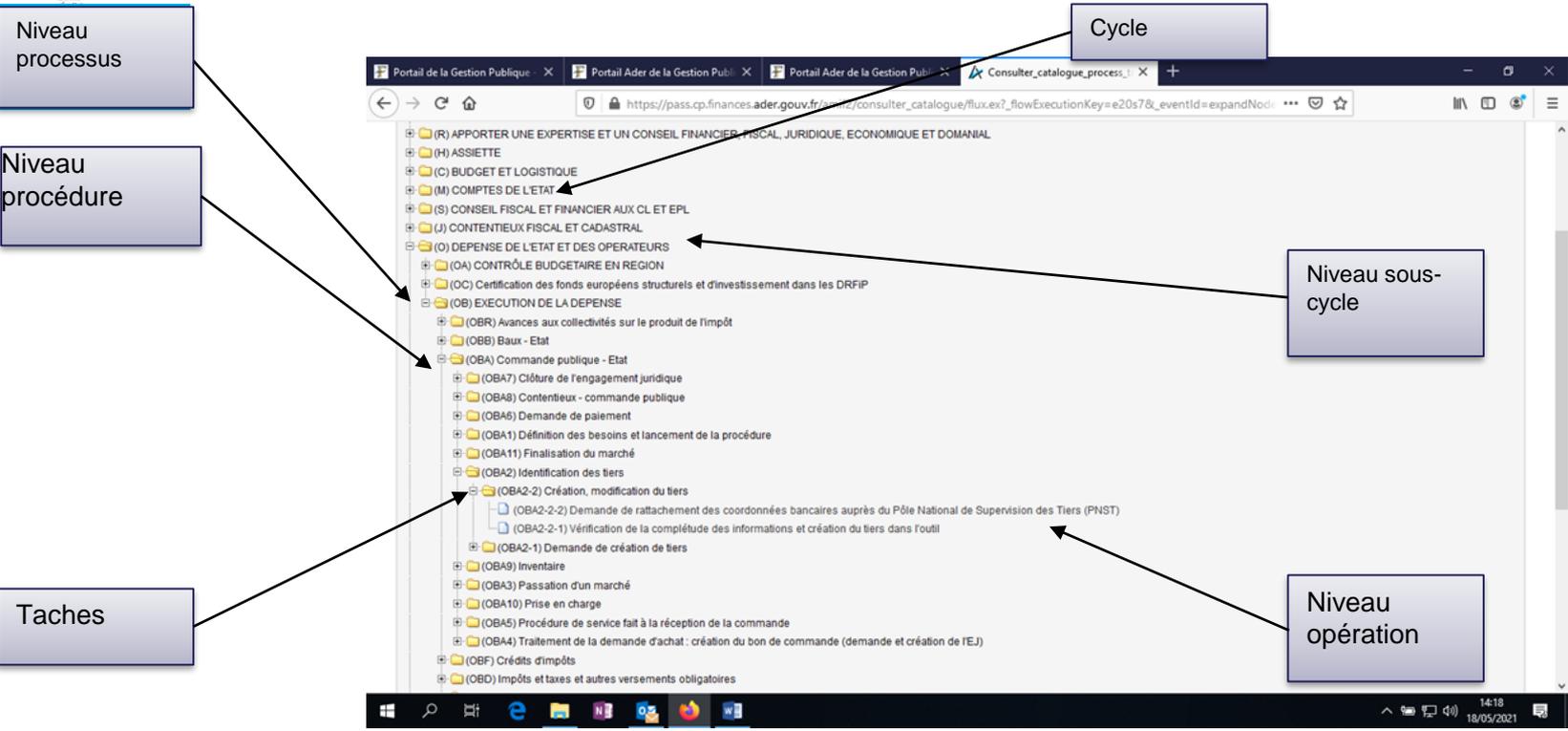
Risques
spécifiques

Risques
génériques

The screenshot shows a web browser window with the URL https://pass.cp.finances.ader.gouv.fr/amif2/consulter_catalogue/#/flux.exe?_flowExecutionKey=e21s10&eventId=expandNo:. The page title is "Consulter le catalogue des risques" and it is for "Campagne 2021" in "ACAD-BORDEAUX - ADMIN". The main content is a tree view titled "Consulter l'arborescence des risques" with a "Tout réduire" button. The tree structure is as follows:

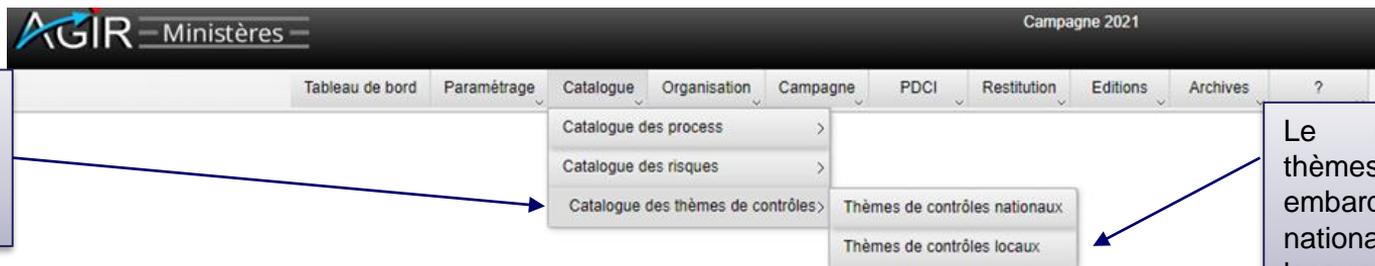
- 01 Maîtrise du système d'information
- 02 Qualité budgétaire
 - 02.01 Régularité
 - 02.01.01 Engagements juridiques (EJ) non conformes ou irrégulièrement enregistrés
 - 02.01.02 Non respect de l'intention de la partie versante
 - 02.01.03 Non archivage des EJ
 - 02.01.04 Irrégularité dans le recyclage des AE
 - 02.01.05 Non réalisation des workflows de validation
 - 02.01.06 Habilitations et délégations irrégulières
 - 02.01.06-RS01 Délivrance d'un état de frais par un gestionnaire valideur (GV) ne disposant pas d'une subdélégation de signature d'ordonnateur
 - 02.01.07 Non respect des limitations
 - 02.01.08 Non respect des règles du rétrofientel
 - 02.01.09 Retard des opérations d'investissement
 - 02.02 Exactitude
 - 02.03 Exhaustivité
 - 02.04 Imputation (comptabilité budgétaire)
 - 02.05 Rattachement
 - 02.06 Sincérité
- 03 Sostenabilité budgétaire
- 04 Qualité de l'organisation et de service de la DGFiP
- 05 Qualité des travaux (hors spécificité comptable, budgétaire, bancaire et fiscale)
- 06 Qualité des travaux comptables

Le catalogue MENJS-MESRI est bâti à partir des risques issus des référentiels existants et des cartographies



A construire par le DCISIF en lien avec les référents CIF

Agir : catalogue de thèmes de contrôles



Campagne 2021
 Tableau de bord Paramétrage Catalogue Organisation Campagne PDCI Restitution Editions Archives ?
 Catalogue des process >
 Catalogue des risques >
 Catalogue des thèmes de contrôles >
 Thèmes de contrôles nationaux
 Thèmes de contrôles locaux

Créer un thème de contrôle, il peut être local ou national

Le catalogue des thèmes de contrôles embarque des thèmes nationaux et des thèmes locaux

Depuis le catalogue, il est possible de lancer la création d'un thème de contrôle



🏠
 Thème(s) de contrôle créé(s) **Créer**
 7 résultat(s) trouvé(s), affichage de 1 à 7

Thème de contrôle national	Processus
Contrôle de l'imputation budgétaire-comptable	
Correcte tenue de l'organigramme fonctionnel nominatif	
Frais de déplacements - Effectivité de la mission	Déplacements - SPL
Prise en charge d'un agent	
Qualité d'instruction des dossiers de bourses	Interventions - Etat
Revue des habilitations de l'application A	Rémunérations
Vérifications des pièces justificatives des opérations B	

Le catalogue de thèmes de contrôle répertorie les thèmes de contrôles locaux et nationaux

Définir le libellé du thème de contrôle à construire

Thème de contrôle

Libellé du thème de contrôle * Formalisation et actualisation de l'organigramme fonctionnel nominatif

Process **Choix du process**

Choix du processus sur lequel porte le contrôle (données issues du catalogue des processus)

Cycle * (O) DEPENSE DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

Sous-cycle (OB) EXECUTION DE LA DEPENSE

Processus (OBA) Commande publique - Etat

Procédure (OBA5) Procédure de service fait à la réception de la commande

Tâche

Opération

Le contrôle doit porter à minima sur un cycle défini dans le catalogue des processus. Il est possible d'aller jusqu'au niveau de l'opération laquelle représente le niveau de granularité le plus fin. Cette étape réalisée, il faut rattacher au thème de contrôle une et/ou plusieurs questions.

Thème de contrôle

Libellé Formalisation et actualisation de l'organigramme fonctionnel nominatif

Question

Libellé de la question * Un organigramme fonctionnel nominatif est-il formalisé et actualisé et partagé entre les acteurs du processus ?

Modalités de contrôle * L'OFN doit être actualisé chaque année (moins d'un an)
L'organigramme fonctionnel doit être renseigné à minima des éléments inscrits dans le modèle proposé accessible sur pléiade et couvrir les différentes étapes du processus décrit dans le RCI.
.....

Liens vers la documentation [Ajouter](#)

Lien vers la documentation

Grille

Grille * -- --- ▾
-- ---
Diagnostic de process
Analyse d'opération(s)
Analyse de compte(s)

Risque(s) associé(s) [Ajouter](#)

Famille de risque	Objectif	Risque générique
-------------------	----------	------------------

Définir la question à poser puis les modalités du contrôle afférent à opérer

Joindre la documentation nécessaire à la réalisation du contrôle.

AGIR embarque 3 typologies de grilles de contrôles:

- **DP** – Diagnostic de processus (réponse à une question fermée « Oui » ou « Non », à développer dans la zone commentaire);
- **AO** – Analyse d'opérations (contrôle réalisé sur échantillon);
- **AC** – Analyse de compte (analyse d'un compte en historique d'opérations ou solde, peut-être utilisé en comptabilité générale ou budgétaire).

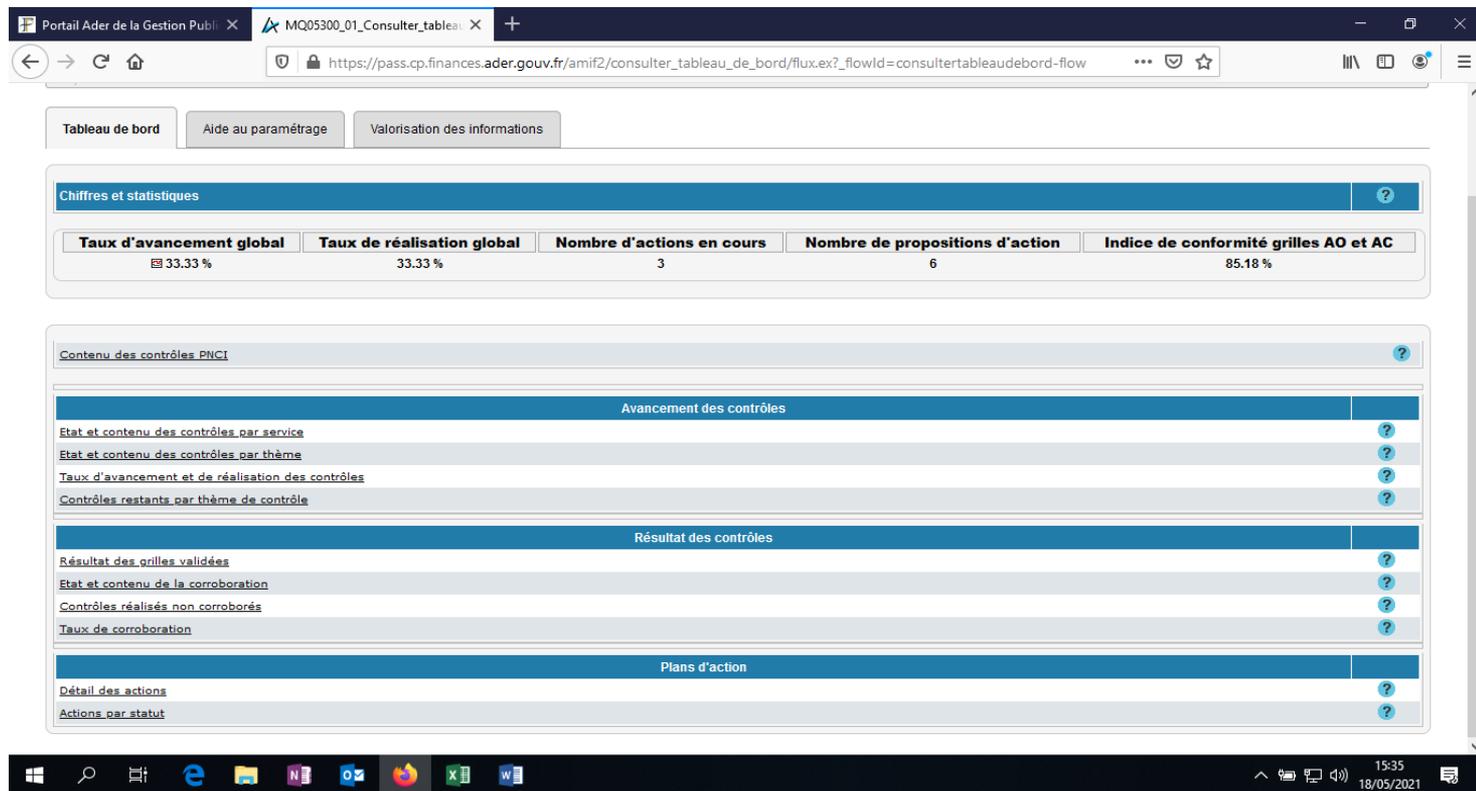
Pour finaliser la question du contrôle il convient, en déroulant le catalogue des risques, d'y rattacher un ou plusieurs risques.

Il est possible de dérouler jusqu'à un risque spécifique, sachant que les données du tableau de bord seront arrêtées au niveau du risque générique

Choix du risque Tout réduire

- + 01 Maîtrise du système d'information
- + 02 Qualité budgétaire
- + 03 Soutenabilité budgétaire
- 04 Qualité de l'organisation et de service de la DGFIP
 - 04.01 Gestion des compétences
 - + 04.01.01 Inadéquation de la formation d'un agent à son poste
 - + 04.01.02 Défaut ou insuffisance dans la gestion documentaire
 - 04.01.03 Mauvaise attribution et répartition des tâches
 - + 04.01.04 Sous utilisation des outils à disposition
 - + 04.01.05 Insuffisance dans les attributions et des accès informatiques
 - + 04.02 Pilotage
 - + 04.03 Qualité de service
- + 05 Qualité des travaux (hors spécificité comptable, budgétaire, bancaire et fiscale)
- + 06 Qualité des travaux comptables
- + 07 Qualité des travaux fiscaux
- + 08 Respect des règles déontologiques
- + 09 Sécurité des personnes
- + 10 Sécurité des biens
- + 11 Qualité bancaire
- + 12 Image

- Vue synthétique du plan de contrôle interne (national et local)
- Suivi des actions mises en œuvre dans AGIR suite aux résultats des contrôles.



The screenshot shows a web browser window with the URL https://pass.cp.finances.ader.gouv.fr/amif2/consulter_tableau_de_bord/flux.ex?_flowId=consultertableaubord-flow. The dashboard is titled "Tableau de bord" and includes navigation buttons for "Aide au paramétrage" and "Valorisation des informations".

The main content area is divided into several sections:

- Chiffres et statistiques**: A summary table with the following data:

Taux d'avancement global	Taux de réalisation global	Nombre d'actions en cours	Nombre de propositions d'action	Indice de conformité grilles AO et AC
33.33 %	33.33 %	3	6	85.18 %
- Contenu des contrôles PNCI**: A list of links for detailed views:
 - Avancement des contrôles
 - Etat et contenu des contrôles par service
 - Etat et contenu des contrôles par thème
 - Taux d'avancement et de réalisation des contrôles
 - Contrôles restants par thème de contrôle
- Résultat des contrôles**: A list of links for detailed views:
 - Résultat des grilles validées
 - Etat et contenu de la corroboration
 - Contrôles réalisés non corroborés
 - Taux de corroboration
- Plans d'action**: A list of links for detailed views:
 - Détail des actions
 - Actions par statut

The Windows taskbar at the bottom shows the time as 15:35 on 18/05/2021.

Périmètre :

- toutes les académies sont concernées
- les contrôles du plan national de contrôle interne : principalement les contrôles existants dans le « complément d'enquête » nationaux (pas de recouvrement avec G2P)

Phase préparatoire , avant le déploiement prévu en mars 2022 :

- Identification des administrateurs locaux : administrateurs de G2P ?
- Construction :
 - du référentiel de la typologie des services
 - du catalogue des processus
 - du catalogue des risques
- Organisation du déploiement : recensement des utilisateurs, création des contrôles
- Formation (à compter de février 2022)
- Intégration des catalogues
- Intégration des agents

} → DGFiP

Phase opérationnelle , après le déploiement :

DCISIF

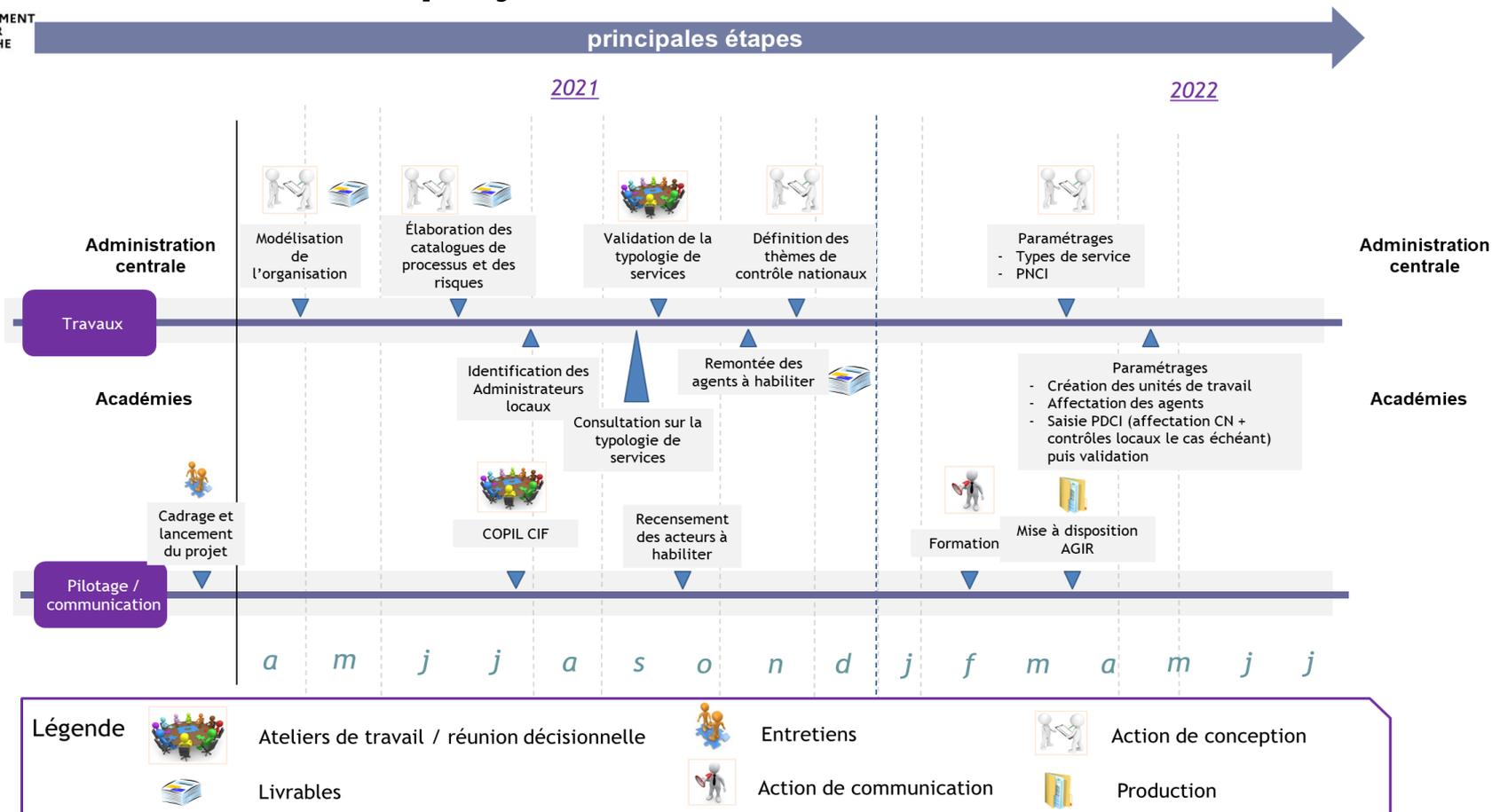
- Création de la nomenclature des types de service
- Affectation des administrateurs
- Création des contrôles nationaux (PNCI)

Académies

- Création des unités de travail
- Affectation des agents
- Saisie des PDCI = affectation des contrôles nationaux et création de contrôles locaux le cas échéant

→ Accompagnement et formation

Calendrier du projet



Direction des Affaires Financières
Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière (DCISIF)

Contacts

Claire.Galy@education.gouv.fr

Chef du DCISIF

Catherine.Demez@education.gouv.fr

Cynthia.Ewanda@education.gouv.fr

Roger.roubille@education.gouv.fr

Chefs de projet CIC

pilotage.cif@education.gouv.fr

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/GBFC/000020/000005/Pages/2.aspx>